

La randonnée : profitez de la nature tout en faisant de l'exercice!

La randonnée pédestre est une activité de plein air qui s'effectue à pied en suivant un itinéraire, balisé ou non. C'est à la fois un sport et un loisir de découverte et de contemplation. Les beaux jours arrivent, rien de mieux qu'une petite randonnée pour profiter du soleil tout en faisant de l'exercice.



ais savez-vous que la Fédération française de randonnée pédestre est née en 1978? On compte en France plus de 190 000 km de chemins balisés et entretenus classés en plusieurs catégories :

- les GR (grandes randonnées) : chemins balisés en rouge et blanc,
- les GRP (grandes randonnées de pays) : chemins balisés en rouge et jaune,
- les PR (promenades et randonnées) : chemins balisés de plusieurs couleurs (jaune pour la Fédération française de randonnée),

 les **E** (itinéraires européens): chemins balisés en vert qui sont des GR qui relient des pays Européens.

UNE ACTIVITÉ SPORTIVE POUR TOUS :

La randonnée est idéale pour entretenir sa forme physique de façon peu contraignante et peu coûteuse. Pour parvenir à progresser il vous faut juste de l'entraînement, tout le monde peut la pratiquer quel que soit son âge, que ce soit seul, en famille ou entre amis.

La durée d'une randonnée est variable : vous pouvez partir à la journée ou pour quelques heures. Vous pouvez également la pratiquer près de chez vous ou dans des contrées plus lointaines. Il n'y a aucune limite à faire de la randonnée si ce n'est bien se préparer physiquement, se munir d'un équipement adéquat (vêtements & chaussures adaptés, eau, nourriture et un téléphone portable pour pouvoir alerter en cas de problème) et bien établir son itinéraire.

DANS NOTRE RÉGION, LA RANDONNÉE LA PLUS CÉLÈBRE EST CELLE DU SENTIER DES DOUANIERS.

En 1791 les douaniers empruntaient ce sentier afin d'empêcher toute contrebande. Pour garder un œil sur les trafics et pillages d'épaves, ils sillonnaient les côtes jours et nuits, quelle que soit la météo. Tombé en désuétude au début du 20e siècle, le sentier a connu une deuxième vie à partir de 1968, quand quelques passionnés ont décidé d'en faire un chemin de randonnée grâce à des

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre 22 130 ST-LORMEL Tél. : 02 96 84 14 80 Courriel :

mairie.st.lormel@orange.fr **Horaires d'ouverture**

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Nouveau : Numéro d'appel d'urgence en dehors des heures d'ouverture du standard (9 h-12h & 14 h-17h30)

au 06 74 65 55 64

→ FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

La mairie sera exceptionnellement fermée le mercredi 14 avril de 9h à 12h.

Imprimeur Gérant :

René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN , René BOUAN, Deborah LE DREF, Catherine SORGNIARD, Josiane ROBISSOUT , Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic 22130 Saint-Lormel www.cocktail-graphic.com



marques blanches et rouges créant la naissance du GR 34. Ce circuit de grande randonnée, représente près de 2000 km du Mont St Michel au pont de St Nazaire.

LA RANDONNÉE SE PRATIQUE ÉGALEMENT SUR SAINT LORMEL.

Vous avez deux circuits magnifiques:

 un de 13 km dit « boucle nord » (n°1) qui part de l'église, passe dans la vallée de l'Arguenon et revient par le Guébriant. (attention! Une partie est submersible. Renseignez-vous sur les grandes marées avant de partir),



Scannez ce Qr code et RDV directement sur la page de notre site web où se trouve le pas à pas de la boucle nord

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ RESTOS DU CŒUR Les Restos entament la saison d'été à compter du 25 mars jusqu'au 3 novembre 2021. Les distributions de cette nouvelle saison auront lieu toutes les 2 semaines, le jeudi matin de 9h à 11h15. Cette saison d'été suivra le même mode de distribution que celui des dernières semaines, COVID oblige. Les inscriptions pour cette nouvelle saison sont ouvertes depuis le 8 février. N'oubliez pas, pour le renouvellement d'inscription, pensez à vous munir des documents nécessaires.

et un autre plus petit dit « boucle sud » d'environ 6 km (n°2)

Départ de l'église, prendre la départementale en direction de Plancoët, à gauche en descendant. Passer l'entrée du château de l'Argentaye et remonter vers le pont. Juste avant le pont prendre à droite et suivre les berges de l'Arguenon. Passage au village du vieux bourg, église St Lunaire et son If classé.

Poursuivre le long de l'Arguenon jusqu'au barrage à marée puis toujours le long de la rivière, prendre le petit chemin à droite en direction du centre de distribution électrique (possibilité de rester le long de la rivière et rejoindre les quais de Plancoët).

En arrivant sur la route, prendre à droite le chemin piétonnier en direction des « Roseraies » et des « Vergers ».

Poursuivre jusqu'au carrefour du vieux bourg, prendre à droite et rejoindre l'église St Lunaire. Reprendre les berges de L'Arguenon vers le pont. Sur la départementale, prendre à gauche et longer la voie pour rejoindre le bourg.

Il existe également une jolie balade bucolique de 15 km, un peu sportive mais pas trop: "Le tour de l'Arguenon maritime" qui traverse notre commune. Son itinéraire sur www.cirkwi. com ou www.visorando.com randonnée N° 1051

UN RETOUR À LA NATURE

Choisir la randonnée c'est sans doute vouloir se fondre dans la nature en préservant cette harmonie entre l'homme et son environnement. Alors, n'hésitez pas à vous balader, flâner, au rythme des saisons pour découvrir ou redécouvrir notre belle commune et ses environs.

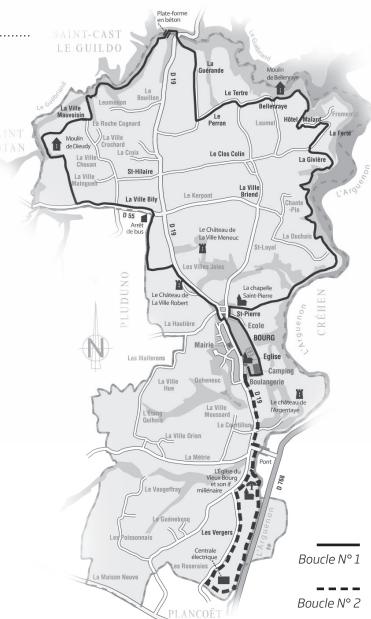
Des itinéraires sont disponibles sous forme de dépliants dans les mairies ou les bureaux des offices de tourisme « Dinan-Cap Fréhel tourisme ».

À SAVOIR : SE PROTÉGER DES PIQURES DE TIQUES

La prévention de la maladie de Lyme repose sur l'application rigoureuse des mesures de protection contre les piqûres de tiques et une surveillance attentive après une balade en forêt.

Lorsqu'on randonne ou travaille dans des endroits où l'on trouve des tiques, il est préférable :

- De porter des vêtements qui recouvrent les bras, les jambes et le cou et d'utiliser un produit répulsif sur la peau;
- D'inspecter soigneusement sa peau à la recherche de tiques à la fin de la journée ou pendant les pauses. La transmission de bactéries par les piqûres de tiques nécessite au moins quatre à six heures de présence de la tique.
- D'extraire une éventuelle tique attachée à la peau en prenant soin de retirer la tête (l'utilisation d'un tire-tique, disponible en pharmacie, rend ce geste simple et sûr), puis de désinfecter la piqûre.







LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 19 MARS 2021

Étaient présents:

BOUAN René, AlLLET Louis, AUBIN William, BOUAN Chantal, DAUNAY LOÏC, LEBORGNE RÉGINE, MENIER Mireille, NEUTE Françoise, PORCHER Aurélie, RAULT Philippe, ROBISSOUT Josiane, SCHMITT Thomas, SORGNIARD Catherine, SUIRE Thierry

Absente excusée:

PLESTAN Sylvaine (procuration à PORCHER Aurélie)

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

Les infos de Dinan Agglomeration :

Une réunion sectorielle portant sur le Plan Vélo Communautaire a eu lieu à Plancoët le 17 mars. Les représentants de Saint-Lormel ont demandé l'inscription de la liaison Bourg de Saint-Lormel - Centre de Plancoët comme liaison structurante.

Commission communale aménagement et environnement: volet « espaces verts »

Les membres du groupe de travail chargé spécifiquement du suivi de ce point ont dressé un tableau récapitulatif des tâches à exécuter pour une « remise en ordre » et la restructuration de certaines des installations pour pouvoir assurer ensuite un entretien régulier.

Renouvellement de conventions avec Dinan Agglomération :

Convention de lutte coordonnée contre le frelon asiatique

Dinan Agglomération a, dès 2017, harmonisé sur tout son territoire, sa politique d'intervention et d'accompagnement pour la lutte contre le frelon asiatique en proposant un protocole cadrant les interventions de désinsectisation des nids de frelons asiatiques par des prestataires de services. Dans sa délibération du 27 avril 2018, la commune a approuvé la signature d'une convention spécifique à cette lutte coordonnée avec une contribution financière communale à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivi technique et administratif ont été prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération.

Cette convention étant arrivée à expiration, le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer une nouvelle convention stipulant les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération pour une période devant débuter le 1er avril 2021 et prendre fin le 31 mars 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation.

LE SAVIEZ-VOUS?

Utilisez votre réseau WiFi si vous avez des problèmes de réseau de téléphonie mobile.

Avec la fonction « Appels Wi-Fi » (ou « VoWiFi » pour Voice over Wi-Fi), les appels, les SMS et les MMS passent par le réseau Wi-Fi auquel est connecté le smartphone dès que le signal 3G ou 4G s'avère insuffisant. Ce service peut être très utile, notamment pour les personnes vivant en milieu rural qui captent mal le réseau mobile à l'intérieur des habitations.

C'est une solution utile chez vous, mais aussi où aue vous soyez en France : chez des proches, au bureau ou même au café du coin...Une fois le service mis en place et activé, l'utilisateur n'a qu'à passer ses appels et à envoyer ses SMS et ses MMS comme il fait habituellement. Le système se charge de trouver le meilleur réseau (le fixe ou le mobile). Il est même capable de basculer l'appel de l'un à l'autre sans que la communication ne se coupe dès lors que les signaux sont suffisants. Un pictogramme en haut de l'écran indique que l'appel passe par le Wi-Fi. Qu'ils soient à l'origine de l'appel ou qu'ils le reçoivent, les correspondants, eux, n'ont pas à activer ce service sur leur téléphone. Bien sûr, comme toujours lorsqu'on est connecté en Wi-Fi, il reste possible d'utiliser la connexion Internet de son mobile pour surfer en ligne, écouter de la musique, utiliser une application, etc. Ce service est 100 % gratuit et n'engendre aucune surfacturation des communications. Attention : une mise à jour du logiciel interne du téléphone peut être nécessaire afin que l'option apparaisse dans les menus.

Convention d'adhésion au Conseil en Énergie Partaaé

La convention d'adhésion de la commune au service Conseil en Énergie Partagé (CEP) conclue pour une durée de 3 ans arrivant à son terme, le Conseil Municipal:

- > Valide la nouvelle version pour une durée de 3 ans et renouvelable tacitement par périodes d'une année, sans excéder 6 ans. Le prix de l'adhésion est de 0.42 € par habitant et par an.
- > Désigne Thierry SUIRE

en qualité de référent de la commune & Abigail DE ALMEIDA en qualité d'agent administratif pour les échanges avec le CEP.

Acquisition d'un terrain rue St Pierre

Il s'est avéré que la parcelle cadastrée ZH n°126, qui constitue la voie d'accès à 3 propriétés privées (en face de l'école publique), donc ouverte à la circulation



LES INFOS DE LA MAIRIE

→ ENEDIS: COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre à vos besoins, ENEDIS réalisera des travaux sur le réseau électrique qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Quand ? Mercredi 14 avril 2021 de 9h à 11h.

0ù?

- Rue des Prévayes
- Rue des Tilleuls
- La Hautière
- Rue de la Vallée d'Enfer
- Place Doheneuc
- La Ville Hue
- Les Malferons
- Rue du Pont Even
- Allée du Stade
- Rue du Chêne
- L'Argentaye
- Le Haras
- Rue Saint Pierre
- La Fontaine
- Rue Doheneuc
- ZC de l'Arguenon
- Domaine des Eucalyptus
- Rue de la Gloriette
- Rue des Prunus

Rappel: pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, il vous est rappelé que si vous deviez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur...) il est obligatoire d'ouvrir votre disjoncteur général ENEDIS (le positionner sur 0).

Les brèves du Conseil Municipal du 19 mars 2021 (suite)

publique, n'appartenait pas à la Commune. Juridiquement, l'entretien de cette voirie incombant aux propriétaires de ladite parcelle, et non à la Commune, leur responsabilité pourrait donc être engagée si un défaut d'entretien causait des dommages à un tiers qui l'utilise. Les propriétaires de cette parcelle étant d'accord pour la céder à la Commune par le biais d'un acte administratif et pour un euro symbolique en vue de son intégration dans le domaine public communal, le Conseil Municipal désigne Loïc Daunay, 1er adjoint, pour signer cet acte au nom de la commune, le maire remplissant dans cette procédure la fonction d'officier ministériel (représentant de l'État).

Réfection de la toiture de l'église du vieux bourg : devis complémentaire

Le conseil municipal a validé dans sa délibération du 19 février 2021 le devis de l'entreprise SEGUIN pour la réfection de la toiture de l'église du Vieux Bourg (22 434,32 € HT soit 26 921,18 € TTC). Cette proposition a été retenue sous réserve de l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France. Suite à la visite de l'ABF, des recommandations nous ont été faites concernant la couleur des crochets inox et le faitage à l'ancienne. En conséquence, le Conseil Municipal valide le devis complémentaire de l'entreprise Seguin pour un montant de 767.80€ TTC.

Aire de jeux Place de l'église :

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite au projet d'installation d'un abri sur cette aire de jeux mais donne un avis favorable à la mise en place d'un banc supplémentaire.

• Une marquise à l'école :

Afin de protéger l'entrée donnant accès à la classe accueillant les maternelles, le conseil municipal valide le devis de Emeric Huet Menuiserie d'un montant de 688,80 € TTC pour la pose d'une marquise structure aluminium gris anthracite, couverture transparente en polycarbonate.

Services techniques : aménagement du temps de travail

L'aménagement du temps de travail des agents des services techniques date du passage aux 35h en 2000/2001. Après avis du Comité Technique Paritaire, le temps de travail est alors réparti selon 3 périodes dans l'année et la réduction annuelle est prise en RTT. Depuis le recrutement d'un nouvel agent en 2019, les

horaires des agents sont différents et le découpage de l'année en plusieurs périodes n'est à ce jour plus adéquat. Dans un souhait d'harmonisation, le conseil municipal valide le nouvel aménagement suivant qui a reçu un avis favorable du Comité Technique Départemental :

- Durée hebdomadaire de travail des agents de 39 h avec 23 jours de RTT réglementaires qu'ils prennent en alternance une journée, une semaine sur deux.
- Fin du découpage de l'année en plusieurs périodes avec des horaires différents (été / hiver).
- Mêmes horaires de travail pour tous les agents.

Parcours emploi compétences création d'un contrat accompagnement dans l'emploi (CAE)

Pour faire face à la situation actuelle de crise sanitaire ayant un impact important sur l'emploi, l'État renforce un dispositif existant, celui des

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ BIENTOT 16 ANS! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en Avril 2005 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

Démarche :

- > En ligne : Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.
- > Sur place : En mairie. Le jeune doit faire la démarche luimême. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille.
- > A savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.



LES INFOS DE LA MAIRIE

→ INCIVILITES: QUI A VOLÉ, QUI A VOLÉ... LES PLANTS DE LA COMMUNE?



Nous avons a déplorer encore et toujours des actes d'incivilités. Dernièrement 13 plants de végétaux, nouvellement implantés pour former une haie au pourtour du camping, ont été dérobés.

contrats aidés. Les collectivités territoriales sont éligibles aux nouvelles dispositions mises en place depuis le 1er janvier 2021 pour les contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) / CAE permettant d'embaucher des personnes pour réaliser des activités dans la commune en bénéficiant d'une prise en charge plus importante que les années précédentes (sur la base d'un taux de prise en charge exprimé en pourcentage du SMIC brut par heure travaillée pour une durée hebdomadaire maximum de 20h):

- Prise en charge de 45 % pour les travailleurs handicapés ou demandeurs d'emploi de plus de 58 ans
- Prise en charge de 80 % pour les demandeurs d'emploi résidents dans des QPV (quartier prioritaire de la ville) ou les ZRR (zones de revitalisation rurales).
- Prise en charge de 65 % pour les jeunes de moins de 26 ans ou les jeunes de moins de 30 ans travailleurs handicapés.
- Prise en charge de 35 % pour tout demandeur d'emploi en dehors des conditions précitées.

Le CAE est conclu pour une durée minimale de 6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois. Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de signer un CAE pour une durée de 6 mois à temps complet et basé sur le taux horaire du SMIC pour une mission de renfort des services techniques. Un demandeur d'emploi de la commune, de plus de 58 ans, est intéressé par cette offre et pourrait commencer dès mardi 23 mars 2021.

Le Conseil Municipal autorise

- Le Maire à signer la convention entre la Commune et l'État, représenté par Pole Emploi sur le dispositif mis en place pour les contrats PFC/CAF.
- & Autorise la création d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi et le Maire à signer celui-ci dans les conditions précitées.

Attribution des subventions 2021

Afin de préparer le budget communal 2021, il est nécessaire de lister les subventions

sollicitées pour cette année. Pour rappel, il a déjà été accordé pour 2021 une somme de 200 € à l'association Quatre Vaulx les Mouettes et de 100 € à Bâtiment CFA des Côtes d'Armor. Après analyse de la liste des demandes reçues (environ une quinzaine), le conseil municipal:

- Demande de prévoir une enveloppe de 1000 € au budget communal 2021 pour les sollicitations de subventions
- & accorde une subvention de 100 € à la SNSM de St Cast le Guildo.

Lotissement "Le Hameau de la Tourelle": convention de rétrocession d'équipements communs

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention quadripartite de rétrocession des équipements communs du lotissement du "Hameau de la Tourelle" entre Terre et Projets (lotisseur), Dinan Agglomération, le Syndicat Départemental d'Énergie et la Commune de Saint-Lormel. Les équipements dont la rétrocession est envisagée par la Commune et soumis à la convention sont :

- Terrassements / Voirie
- Réseau assainissement eaux pluviales
- Protection incendie

La séance est levée à 23h20

Prochain conseil municipal:

vendredi 9 avril 2021 (budget) à 19h

Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web: www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ HORAIRES D'ÉTÉ DES DECHETTERIES

• PLANCOËT

ZA de Nazareth Du 1er février au 31 octobre Lundi: 9h à 12h Mardi, Mercredi, Vendredi

et Samedi: 9h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 14h à 18h

• LA LANDEC

ZA de Beauvent Du 1er février au 31 octobre Lundi, Mardi et Vendredi : 14h à 18h Mercredi et Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h

→ REPORT COLLECTE DES DECHETS

En raison du lundi de Pâques (lundi 5 avril) la collecte des ordures ménagères pour les secteurs collectés le vendredi 9 avril est reportée au samedi 10 avril.

→ CALENDRIER DES PERMANENCES DU MEDIATEUR DE JUSTICE

Permanence sur rendezvous de 9h à 11h30 :

- Mardi 6 avril 2021 à la mairie de Pleudihen.
- Mardi 13 avril 2021 à la mairie de Plancoët.
- Mardi 20 avril 2021 à la mairie de Plouër.
- Mardi 27 avril 2021 à la mairie de Ploubalay.
- Mardi 4 mai 2021 à la mairie de Pleudihen.



Comment lutter contre les espèces invasives?

Les chenilles processionnaires : Les frelons asiatiques

La chenille processionnaire se nourrit d'aiquilles de pins. Elle provoque un ralentissement de la croissance de l'arbre et une vulnérabilité plus forte aux maladies et aux autres ravageurs.

De plus, elle possède des poils urticants microscopiques qu'elle libère dans les derniers stades larvaires. Ils sont très allergènes et peuvent provoquer de violentes réactions chez l'homme mais aussi chez les animaux domestiques (démangeaisons, problèmes respiratoires, ophtalmologiques...)

Les chenilles processionnaires du pin tissent en hiver des nids blancs d'aspect soyeux. Ces nids, bien visibles, abritent les chenilles. Dès que les conditions climatiques deviennent favorables les chenilles entament leurs célèbres processions.



COMMENT LUTTER? QUELLES AIDES?

En zone résidentielle, l'échenillage (coupe des branches touchées à l'aide d'un sécateur monté au bout d'une perche) et la pose de pièges sont à privilégier:

• Les éco-pièges : le cerclage

apposé autour du tronc collecte les chenilles lors de la procession et elles sont ensuite orientées dans un sac où elles restent prison-

• Les pièges à phéromone : les papillons mâles sont attirés par la phéromone et piégés

Pour une lutte active contre la chenille processionnaire, Dinan-Agglomération permet à tous ses administrés de s'équiper en pièges, à tarif réduit, grâce à un achat aroupé.

- Pour les éco-pièges : Vous devez préalablement dénombrer les nids présents dans chaque pin et relever la circonférence des troncs à environ 2 mètres du sol.
- · Pour les pièges à phéromone: vous devez préalablement dénombrer le nombre de pins touchés.

Dinan Agglomération vous établira un devis à partir des informations transmises.

Si vos pins sont déjà équipés de cerclage, nous pouvons également vous fournir un réassortiment de sacs de collecte.

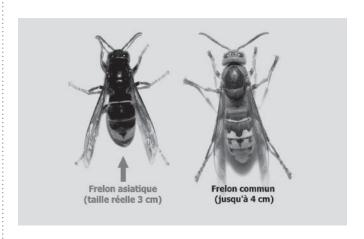
Quelle que soit la méthode d'éradication retenue, avant d'intervenir sur vos arbres, protégez-vous afin d'éviter tout contact avec les poils urticants.

OÙ S'ADRESSER?

Pour plus d'informations ou pour établir un devis, contactez Dinan Agglomération - service Grand cycle de l'eau -02 96 87 14 14

.....

Le frelon asiatique, prédateur de nos abeilles, se différencie de son cousin européen par sa taille plus petite, ses pattes jaunes et ses couleurs plus foncées.



COMMENT LUTTER CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES?

• Le piégeage des fondatrices

Le principe est de capturer le plus grand nombre de femelles fécondées, capables de construire un nid et de développer une nouvelle colonie. Le piégeage s'effectue sur deux périodes : de mai à juin et de septembre à novembre.

• La destruction des nids (de mars à juin)

- Le nid primaire : Vulnérable aux intempéries, il est toujours placé sous abri (cabanon, préau, hangar...) Ce nid n'abrite que quelques sujets.
- Le nid secondaire : La colonie grossissant de jour en jour, cette dernière quitte le nid primaire pour construire un nid secondaire imperméable capable d'accueillir plusieurs milliers d'individus. Ce nid réalisé par les ouvrières est généralement situé à la cime d'un arbre. Fin août, la colonie atteint son pic d'activité et le nid sa taille maximale. La destruction des nids doit

être réalisée par des professionnels.

OUELLE EST LA MARCHE À SUIVRE SI VOUS DÉCOUVREZ **UN NID?**

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie qui sollicitera l'intervention de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra dans les plus brefs délais. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% et votre commune prendra à sa charge les 50% restants des frais engagés.

Le coût de la destruction d'un nid peut varier entre 80€ et 170 € si l'opération est réalisée au sol mais peut être nettement majorée si l'accès est difficile et si l'intervention d'une nacelle est nécessaire.

DES CHIFFRES:

sur notre commune, en 2020: 12 nids ont été signalés dont 10 traités. (5 nids en 2019)





Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



À CREHEN piscine, atelier d'écriture et projet artistique

L'année 2021 s'est ouverte avec le cycle piscine de la classe de CE1-CE2. Ils ont pu aller au bassin découvert des Pommiers à Léhon, à raison de 2 séances hebdomadaires. Hélas, le verglas et la neige sont venus jouer les troublefêtes! Mais les élèves ont été ravis de pouvoir aller à la piscine. C'est maintenant au tour des élèves de GS-CP de Saint-Lormel de s'y rendre.

En février, les CM ont profité d'un atelier d'écriture sur le thème des sorcières, avec Virginie David, de l'association Scribes Etcetera . Ils ont créé des recettes de potions, écrit un texte loufoque à l'aide du dictionnaire. Ils ont terminé par un quizz en équipe sur les sorcières dans les contes célèbres. Ils ont aussi continué leur projet artistique autour de la couleur. Alliant géométrie et arts visuels, ils ont puisé leur inspiration dans les œuvres de Robert Delaunay, peintre du début du XXe siècle. Nous avons fait un tableau collectif de toutes les réalisations des élèves.

Dans le cadre de la Semaine des Maths, les CM se sont attelés à la résolution, souvent en équipes, d'énigmes en prise avec le quotidien, pour apprendre à donner du sens, à chercher, persévérer, pour trouver ou approcher ensemble d'une solution. Pour conclure, ils ont dégusté des fractions... à la framboise!"

À SAINT-LORMEL des



explorateurs en herbe

Les classes de l'école ont eu la joie de devenir des petits explorateurs en herbe. Le projet des rivières a abouti avec "La maison pêche et nature". Benjamin, l'animateur est venu entraîner les explorateurs des rivières à découvrir les poissons qui vivent sous l'eau. Les élèves ont pu découvrir une maquette de losé le Brochet.

Les élèves de la classe de maternelle ont aidé Léon le Gardon à retrouver ses nageoires et surprise : ils ont vu le vrai Léon le Gardon, ainsi que Jojo le Carpeau... Le projet ne s'arrête pas là et plusieurs interventions sont prévues avec des sorties en milieu naturel au bord des rivières. De belles expériences en somme. « On sait que les poissons ne peuvent pas fermer les yeux car ils n'ont pas de paupière!» nous explique Marius. « C'est quand ils ouvrent la bouche et que leurs oreilles s'ouvrent qu'ils respirent » a découvert Gabin. Il reste plein de choses à découvrir, mais les explorateurs sont prêts!

Malheureusement au cours de cette année le projet cirque ne pourra pas voir le jour à cause des conditions sanitaires. La représentation de fin de projet n'aurait pas pu avoir lieu ce qui semble impensable étant donné qu'il s'agit de la représentation finale et l'aboutissement du travail des élèves.

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2021-2022 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant

Nous préférons donc préserver une prochaine fois! Mais pas de panique, les enseignants ont prévu d'autres projets.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ DON DU SANG :

Donner est un acte généreux qui sauve des vies.

La prochaine collecte de sang aura lieu le jeudi 15 avril 2021 à la salle des fêtes de Matignon de 14h à 18h30. Merci de vous inscrire sur mon-rdv-dondesang.efs. sante.fr. Toute personne âgée de 18 à 70 ans est un donneur potentiel, n'hésitez pas à vous présenter.

Merci pour votre participation.

LES INFOS DE LA MAIRIE:

\downarrow LOCAL À LOUER :

La Mairie de Saint Lormel propose en plein centre bourg, un local à louer libre de suite, comprenant un magasin constitué d'une partie équipée de baies vitrées et d'une seconde partie dans laquelle existe un four de boulanger, un arrière magasin, une réserve, une grande pièce, deux petites pièces de stockage, une salle d'eau et des WC. Surface : Env. 140 m².

Pour tout renseignement s'adresser à la mairie au 02 96 84 14 80

↓ ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Voter : un geste citoyen !

Les élections régionales et départementales devraient se dérouler les dimanches 13 et 20 juin 2021 (en fonction de la situation sanitaire). La date limite d'inscription sur les listes électorales s'établit au vendredi 7 mai 2021 minuit.



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

AMICALE LAIQUE

L'amicale laique, malgré la situation sanitaire compliquée, souhaite maintenir quelques actions.

......

A venir: la benne ferraille courant mai (date à définir) sur la commune de Créhen, un repas à emporter (date à confirmer également).

L'amicale remercie toutes les personnes qui participent aux différentes actions permettant ainsi l'appui financier à certains projets de nos deux écoles pour le plaisir de nos enfants. L'amicale souhaite un joli réveil printanier en espérant des jours plus conviviaux...

......

AMAPetite Terre

Nouvelle saison printemps/été 2021

Le but d'une AMAP est de créer et promouvoir des liens de proximité entre les habitants de notre territoire et une agriculture paysanne locale biologique (ou tendant vers le BIO). La volonté de notre AMAP est de promouvoir avant tout

le "Manger sain avec des producteurs du coin".

Les produits que l'on peut commander sont : Légumes, Pains, Œufs, Galettes Fraises, Préparations sucrées et salées, Porc, Bœuf, Merguez, Agneau,...

La nouvelle saison printemps/été démarrera le 30 avril 2021 et se terminera le 22 octobre 2021.

Venez rencontrer les producteurs et les membres de l'association et/ou vous inscrire à partir du mois d'avril tous les vendredis de 17h45 à 18h45 (en fonction des horaires du couvre-feu) à la salle relais intercommunale Place de la gare à Plancoët.

Retrouvez toutes les infos (Produits, prix, distributions...) sur notre site web: http://amapetite-terre.org/ Vous pouvez aussi nous contacter au 06 73 61 50 07



LES INFOS DE LA MAIRIE:

↓L'EAU: VOTRE AVIS COMPTE!



Le bon état de nos eaux, de nos fleuves, rivières, lacs et plans d'eau, de nos nappes souterraines et de nos littoraux est un objectif national et européen, tout comme la gestion des inondations. C'est une ambition collective majeure pour les années à venir.

Oui peut répondre?

- Tous les habitants du bassin.
- Toute association, collectivité, entreprise ou groupe d'acteurs.

Comment?

- Répondez en ligne sur sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr
- Envoyez vos contributions écrites à sdage@eauloire-bretagne.fr

Sur quoi donner votre avis?

Les projets de plans de gestion des eaux et des inondations du bassin Loire-Bretagne :

- Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et son programme de mesures.
- Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Ces documents s'appliqueront pour les années 2022 à 2027.

LES INFOS DE LA MAIRIE:

↓ ASSOCIATION EPAL:

L'Association EPAL, bureaux à Brest, Rennes, Nantes et présences régulières sur les Côtes d'Armor, recrute des accompagnateurs-trices prêts(es) à s'investir dans l'encadrement de séjours de vacances proposés à des enfants et adultes en situation de handicap.



Vous êtes disponibles pour partir sur l'un des 200 séjours, 2 ou 3 semaines cet été entre le 17 juillet et le 21 août, rejoignez les équipes d'animation ! 400 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions:

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- Obligation de suivre une formation gratuite (1 WE)
- PSC1 souhaitable
- Permis B obligatoire

Pour plus de renseignements et postuler : https://www.epal.asso.fr/le-recrutement-desresponsables-et-animateurs-pour-personneshandicapees-adultes.php

→ 3° EDITION DE

LA FETE DE

LA MER ET

DU LITTORAL

